

15 août : l'appel de Mgr Aillet

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Diocèses](#), [En Une](#), [Identité catholique](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#)

Date : 14 août 2013



Mgr **Marc Aillet** [ne lâche rien](#). Un an après la mobilisation lancée par le cardinal **André Vingt-Trois**, grâce à la fameuse prière du 15 août 2012 pour la famille, l'évêque de Bayonne appelle à renouveler nos prières pour la France et à poursuivre la contestation de l'illégitime loi Taubira. Ce soir il processionnera à Bayonne en l'honneur de la patronne principale de la France :

Le 15 août 2012, le Cardinal André Vingt-Trois, inquiet des menaces qui pesaient sur le mariage et la famille, avec le projet de loi dit de « mariage pour tous », proposait à tous les catholiques de France de porter cette intention dans la prière universelle. **Il s'agissait ni plus ni moins, en la fête de l'Assomption de Notre-Dame, patronne principale de notre pays, que de prier pour la France.** Cette simple et modeste prière eut des retentissements insoupçonnés, elle réveilla l'âme profonde de notre nation et c'est une mobilisation sans précédent qu'elle entraîna : un débat public, confisqué par un gouvernement et un parlement démocratiquement élus, s'ouvrit ; de nombreuses personnalités du monde des élus et de la société civile, mais aussi des grandes confessions religieuses, dont de très nombreux évêques de France, brisèrent la loi du silence imposé par des lobbies ultra-minoritaires mais exerçant une pression inouïe sur les responsables politiques et la plupart des grands media ; des foules inédites de plus d'un million de personnes, dont de très nombreux jeunes, descendirent dans la rue pour faire entendre leur voix, bravant à trois reprises le mépris du gouvernement, la répression policière, le silence

complice des grands media. Et c'est pacifiquement que la force du droit se heurtait à des instances politico-judiciaires s'arrogeant le droit d'user de la force de manière parfaitement illégale. Le rappel à l'ordre de la France par le Conseil de l'Europe pour mauvais traitement policier infligé aux manifestants de la « manifpourtous », et les actions en justice contre de tels agissements, qui éclateront au grand jour dans quelques mois, démontrent cette illégalité.

Depuis l'adoption de la loi Taubira par le Parlement le 23 avril 2013 et sa promulgation par le gouvernement le 17 mai, **la mobilisation des opposants ne s'est pas relâchée**, comme en témoigne la grande manifestation nationale du 26 mai et les multiples initiatives ici ou là tout au long de ces vacances d'été, et cela sans récupération politique de l'opposition, d'ailleurs très divisée, voire ambiguë sur la question. C'est la nation profonde, de plus en plus réservée par rapport à l'action et à l'influence des partis politiques quels qu'ils soient, qui se mobilise. Pour beaucoup, c'est l'avènement d'une foi engagée dans la sphère sociopolitique, pour d'autres le réveil du simple bon sens.

Lorsqu'il n'était encore que l'archevêque de Buenos Aires, le Pape François avait situé cette reconnaissance légale du mariage entre personnes de même sexe à son vrai niveau, en disant qu'il ne s'agissait pas seulement « d'un simple projet législatif mais **d'une manœuvre du Père du mensonge** qui prétend embrouiller et tromper les enfants de Dieu », et en demandant instamment aux carmélites de son diocèse de prier et d'offrir des sacrifices à cette intention.

Les grands media ont beaucoup caricaturé l'engagement des opposants au « mariage pour tous » et favorisé leur diabolisation dans l'opinion publique par des lobbies qui agitent le spectre de l'« homophobie ». On prétend même que les situations de rejet des personnes homosexuelles dans la société auraient augmenté du fait de cette opposition. Ce qui est vrai, c'est que l'omniprésence de ces lobbies dans les media, l'obsession des pouvoirs publics pour « la lutte contre l'homophobie » et la réduction des personnes à leur orientation sexuelle dans le discours officiel, ont fini par créer un climat d'exaspération propice à des formes de rejet qui n'existaient plus ou presque plus. Il ne faut pas se laisser enfermer dans ce piège. **L'Eglise, quant à elle, a toujours été claire sur le refus de toute discrimination ou marginalisation de quiconque en raison de son orientation sexuelle**, comme l'a rappelé le Pape François aux journalistes dans l'avion qui le ramenait de Rio à Rome, en citant le Catéchisme de l'Eglise Catholique et en ajoutant : « Qui suis-je pour juger ? ». Il n'en maintient pas moins fermement la position bien connue de l'Eglise sur la légalisation des unions de personnes de même sexe : « L'Eglise s'est déjà parfaitement exprimée sur cela [...] Les jeunes savent parfaitement la position de l'Eglise ».

Nous ne saurions considérer cette nouvelle loi de la République comme un dogme intouchable et **il est bien légitime de continuer à s'y opposer avec fermeté et ténacité, en demeurant toutefois obstinément dans une posture pacifique et non violente**. D'autant plus que d'autres lois sont en préparation et que « la théorie du gender » fera son apparition dans les programmes scolaires de la petite enfance, dès cette année. Dans sa lettre du 25 mars dernier aux évêques d'Argentine réunis en assemblée plénière, le Pape François renvoyait ses frères au « Document d'Aparecida » comme « marque référentielle », à même d'apporter « les orientations nécessaires en ce moment de l'histoire ». Dans le rapport de cette 5ème Conférence générale de l'Episcopat sud-américain et des Caraïbes, intitulé « Disciples et missionnaires de Jésus-Christ pour que nos peuples aient la vie en lui », et dont le Cardinal Bergoglio fut le président de la commission de rédaction, les évêques écrivent sans ambiguïtés : « Devant des lois et des dispositions gouvernementales qui sont injustes à la lumière de la foi et de la raison, **on doit favoriser l'objection de conscience** ». Et d'ajouter avec gravité : « Nous devons nous tenir à la 'cohérence eucharistique', c'est-à-dire, être conscients que l'on ne peut pas recevoir la communion sacrée et, au même moment, agir en actes et en paroles contre les commandements, en particulier quand on soutient l'avortement, l'euthanasie et d'autres délits graves contre la vie et la famille. Cette responsabilité pèse de manière particulière sur les législateurs, les gouvernants et les professionnels de santé » (n. 436). Il ne s'agit pas de partir en guerre contre quiconque, mais d'appeler les catholiques engagés en politique et dans les professions de santé, à la cohérence et à la responsabilité.

Aux jeunes de tous les pays, rassemblés à Rio pour la 28ème JMJ, le Pape François a lancé : « Je suis les nouvelles du monde et je vois que de nombreux jeunes, en tant de parties du monde, sont descendus dans la rue

pour exprimer le désir d'une civilisation plus juste et fraternelle [...] Continuez à vaincre l'apathie, en donnant une réponse chrétienne aux inquiétudes sociales et politiques, présentes dans diverses parties du monde » (Veillée du samedi 27 juillet 2013). **Il en va de l'engagement politique des catholiques dans la société, de leur propre initiative, selon les principes de la Doctrine sociale de l'Eglise et avec l'encouragement de leurs pasteurs.**

La prière demeure toutefois notre première arme dans un combat qui est celui de Dieu avant d'être le nôtre. Je vous propose donc de vous joindre à tant d'autres initiatives de prière qui auront lieu en cette solennité du 15 août 2013. **Pour ma part, je présiderai à la Cathédrale de Bayonne, une procession mariale le mercredi 14 août à 21 h et m'unirai ainsi à la grande « prière pour la France » qui sera présidée au même moment par le Cardinal Paul Poupard, à l'invitation de Mgr Henri Brincard, au Puy en Velay, devant la grande statue de Notre-Dame de France.** Je vous invite à vous y associer. La Vierge Marie, signe dans son Assomption de la victoire définitive du Christ sur les puissances du Mal, est notre rempart, spécialement en France où elle nous a gratifiés de tant de visites et de messages."